

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les méthodes comptables significatives qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.



**Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA**

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 8 août 2024



**Heidi Johnston, CPA, CA**

Chef des finances

Fonds RBC GMA

**États financiers intermédiaires non audités**

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités par les auditeurs externes des fonds. Les auditeurs externes auditeront les états financiers annuels des fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (en milliers de dollars)  
**FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE DE SOCIÉTÉS  
AMÉRICAINES À MOYENNE CAPITALISATION RBC**

Le 30 juin 2024

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>ACTIONS ORDINAIRES</b>				
<b>Services de communication</b>				
Liberty Media Corp-Liberty				
Formula One	35 225	3 465	3 462	
Live Nation Entertainment Inc.	116 948	14 600	14 998	
Pinterest Inc., cat. A	307 741	12 488	18 554	
ROBLOX Corp.	292 555	14 149	14 893	
Spotify Technology S.A.	25 575	4 685	10 979	
TKO Group Holdings Inc.	76 595	8 884	11 316	
Trade Desk Inc., cat. A	221 725	20 046	29 626	
		78 317	103 828	<b>5,7</b>
<b>Consommation discrétionnaire</b>				
Burlington Stores Inc.	56 467	15 983	18 540	
Churchill Downs Inc.	42 791	5 448	8 172	
Coupanq Inc.	529 000	15 463	15 161	
Deckers Outdoor Corp.	18 049	12 287	23 901	
Domino's Pizza Inc.	10 200	7 431	7 205	
DoorDash Inc., cat. A	60 722	6 397	9 036	
DraftKings Inc.	289 883	12 351	15 137	
Expedia Group Inc.	74 390	11 208	12 822	
Floor & Decor Holdings Inc., cat. A	79 892	9 798	10 865	
Hasbro Inc.	81 000	6 489	6 483	
Hilton Worldwide Holdings Inc.	90 002	18 671	26 866	
Mister Car Wash Inc.	766 000	7 751	7 461	
O'Reilly Automotive Inc.	6 476	1 531	9 356	
Ross Stores Inc.	92 086	13 687	18 307	
Royal Caribbean Cruises Ltd.	25 200	5 502	5 496	
Texas Roadhouse Inc.	44 800	10 400	10 524	
TopBuild Corp.	9 281	3 734	4 892	
Tractor Supply Co.	71 480	6 007	26 403	
Ulta Beauty Inc.	16 537	6 988	8 730	
Williams-Sonoma Inc.	20 100	7 773	7 765	
Wingstop Inc.	21 760	10 674	12 582	
Yum! Brands Inc.	30 384	5 446	5 506	
		201 019	271 210	<b>14,8</b>
<b>Produits de première nécessité</b>				
Casey's General Stores Inc.	27 615	4 490	14 415	
Celsius Holdings Inc.	70 000	5 473	5 467	
Church & Dwight Co. Inc.	82 684	3 105	11 728	
Dollar Tree Inc.	64 783	5 509	9 462	
Société Sysco	74 000	7 235	7 227	
		25 812	48 299	<b>2,6</b>
<b>Énergie</b>				
Cheniere Energy Inc.	88 155	18 675	21 085	
Diamondback Energy Inc.	16 093	3 247	4 407	
Hess Corp.	88 150	11 089	17 790	
Targa Resources Corp.	78 400	13 662	13 812	
		46 673	57 094	<b>3,1</b>
<b>Produits financiers</b>				
Ameriprise Financial Inc.	51 137	22 121	29 885	
Apollo Global Management Inc.	68 355	6 665	11 041	
Ares Management Corp.	111 060	13 883	20 250	
Brown & Brown Inc	89 668	2 285	10 968	
Coinbase Global Inc., cat. A	60 014	18 264	18 246	

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>Produits financiers (suite)</b>				
Corpay Inc.	25 128	9 168	9 158	
Equitable Holdings Inc.	164 361	9 197	9 188	
Everest Group Ltd.	10 873	5 081	5 668	
FactSet Research Systems Inc.	21 733	3 814	12 139	
KKR & Co. Inc.	76 194	5 386	10 970	
LPL Financial Holdings Inc.	51 553	16 486	19 698	
MSCI Inc.	30 376	16 713	20 020	
NU Holdings Ltd., cat. A	1 300 610	22 959	22 935	
Shift4 Payments Inc., cat. A	99 187	9 957	9 953	
Tradeweb Markets Inc., cat. A	55 441	8 048	8 040	
		170 027	218 159	<b>11,9</b>
<b>Soins de santé</b>				
Alnylam Pharmaceuticals Inc.	43 548	8 916	14 477	
Bio-Techne Corp.	56 133	3 655	5 502	
Cardinal Health Inc.	47 085	5 696	6 333	
Cencora Inc.	82 560	21 891	25 447	
Contra Abiomed, droits	24 288	—	—	
DaVita Inc.	36 409	3 679	6 902	
Dexcom Inc.	238 253	30 667	36 954	
GRAIL Inc.	6 458	164	136	
IDEXX Laboratories Inc.	44 905	24 329	29 930	
Insulet Corp.	26 259	7 206	7 249	
Mettler-Toledo International Inc.	5 738	1 867	10 971	
Molina Healthcare Inc.	24 430	9 040	9 936	
Natera Inc.	39 492	3 111	5 851	
Neurocrine Biosciences Inc.	58 045	9 872	10 932	
ResMed Inc.	22 454	6 629	5 880	
Sarepta Therapeutics Inc.	51 718	6 414	11 179	
Veeva Systems Inc., cat. A	49 622	12 776	12 424	
Viking Therapeutics Inc.	79 500	5 771	5 765	
Waters Corp.	28 648	3 472	11 370	
West Pharmaceutical Services Inc.	37 219	5 611	16 772	
		170 766	234 010	<b>12,7</b>
<b>Industrie</b>				
Advanced Drainage Systems Inc.	54 329	7 775	11 921	
AMETEK Inc.	58 950	4 409	13 445	
Axon Enterprise Inc.	48 660	20 065	19 587	
AZEK Co. Inc.	193 701	6 831	11 164	
Booz Allen Hamilton Holding Corp.	48 275	5 252	10 164	
Broadridge Financial Solutions Inc.	16 500	4 451	4 447	
Cintas Corp.	6 832	3 924	6 545	
Copart Inc.	203 824	1 629	15 102	
Core & Main Inc., cat. A	123 335	8 253	8 258	
Ferguson Plc.	41 816	7 274	11 078	
Ingersoll Rand Inc.	91 958	6 489	11 428	
Jacobs Solutions Inc.	56 957	6 510	10 886	
Landstar System Inc.	18 408	1 391	4 646	
Old Dominion Freight Line Inc.	80 212	18 122	19 379	
Parker-Hannifin Corp.	10 567	3 364	7 312	
Paychex Inc.	45 582	6 984	7 393	
Quanta Services Inc.	26 342	4 696	9 157	
RB Global Inc.	78 530	6 078	8 204	



**FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE DE SOCIÉTÉS  
AMÉRICAINES À MOYENNE CAPITALISATION RBC**

Le 30 juin 2024

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>Industrie (suite)</b>				
TransDigm Group Inc.	6 259	5 992	10 940	
United Rentals Inc.	14 026	8 413	12 410	
Verisk Analytics Inc.	76 376	7 878	28 164	
Vertiv Holdings Co., cat. A	219 700	24 896	26 020	
Waste Connections Inc.	57 720	3 075	13 847	
Woodward Inc.	41 931	3 258	10 003	
WW Grainger Inc.	24 102	8 146	29 749	
XPO Inc.	84 772	9 250	12 310	
Xylem Inc.	62 131	9 200	11 528	
		203 605	345 087	<b>18,8</b>
<b>Technologies de l'information</b>				
AppLovin Corp., cat. A	134 661	15 347	15 331	
Bentley Systems Inc., cat. B	126 248	8 863	8 525	
CCC Intelligent Solutions Holdings Inc.	479 432	6 449	7 287	
CDW Corp.	40 148	4 927	12 294	
Cloudflare Inc., cat. A	105 398	12 876	11 943	
Confluent Inc., cat. A	139 716	4 642	5 644	
Datadog Inc., cat. A	185 220	25 379	32 862	
DoubleVerify Holdings Inc.	141 518	3 773	3 769	
Dynatrace Inc.	92 850	5 559	5 682	
Elastic N.V.	39 092	5 927	6 092	
Enphase Energy Inc.	122 325	19 887	16 686	
Entegris Inc.	121 897	21 063	22 579	
Fair Isaac Corp.	12 387	8 573	25 227	
Gartner Inc.	26 531	13 695	16 299	
Gitlab Inc., cat. A	103 515	7 502	7 041	
Globant S.A.	47 291	11 635	11 533	
GoDaddy Inc., cat. A	102 401	10 696	19 572	
HubSpot Inc.	32 357	23 146	26 108	
Microchip Technology Inc.	146 147	12 010	18 294	
MKS Instruments Inc.	30 369	5 431	5 425	
MongoDB Inc.	16 108	5 508	5 508	
Monolithic Power Systems Inc.	22 421	20 030	25 203	
NetApp Inc.	86 857	13 891	15 305	
Nutanix Inc.	170 386	14 375	13 252	
Onto Innovation Inc.	24 033	7 226	7 219	
Palantir Technologies Inc., cat. A	838 921	24 865	29 071	
PTC Inc.	24 715	6 349	6 143	
Pure Storage Inc., cat. A	254 577	11 442	22 363	
Rubrik Inc., cat. A	11 600	509	487	
SentinelOne Inc., cat. A	232 752	6 542	6 703	
Super Micro Computer Inc.	22 744	25 520	25 494	
Teradyne Inc.	30 779	4 337	6 244	
Tyler Technologies Inc.	16 140	11 113	11 102	
Zebra Technologies Corp.	12 557	5 269	5 307	
Zscaler Inc.	25 707	6 392	6 759	
		390 748	464 353	<b>25,3</b>
<b>Matériaux</b>				
AptarGroup Inc.	34 705	2 820	6 685	
Avery Dennison Corp.	29 125	7 214	8 712	
		10 034	15 397	<b>0,8</b>

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>Services collectifs</b>				
Vistra Corp.	214 239	25 226	25 200	
		25 226	25 200	<b>1,4</b>
<b>TOTAL DES ACTIONS ORDINAIRES</b>		<b>1 322 227</b>	<b>1 782 637</b>	<b>97,1</b>
<b>FONDS SOUS-JACENTS</b>				
iShares Russell Mid-Cap Growth ETF	136 458	20 739	20 600	
<b>TOTAL DES FONDS SOUS-JACENTS</b>		<b>20 739</b>	<b>20 600</b>	<b>1,1</b>
<b>PLACEMENTS À COURT TERME*</b>				
		66 507	66 439	<b>3,6</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		<b>1 409 473</b>	<b>1 869 676</b>	<b>101,8</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</b>				
<b>(DE PASSIF) NET ATTRIBUABLE AUX</b>				
<b>PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>				
			(33 680)	<b>(1,8)</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS</b>				
<b>DE PARTS RACHETABLES</b>				
			1 835 996	<b>100,0</b>

\* Les placements à court terme, qui peuvent comprendre des bons du Trésor, des billets de trésorerie, des dépôts à terme et des billets à escompte, portent intérêt à un taux de 5,40 % et viennent à échéance le 2 juillet 2024.



**FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE DE SOCIÉTÉS  
AMÉRICAINES À MOYENNE CAPITALISATION RBC**

**États de la situation financière** (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	30 juin 2024	31 décembre 2023
<b>ACTIF</b>		
Placements, à la juste valeur	1 869 676 \$	1 559 700 \$
Trésorerie	327	387
Montant à recevoir de courtiers	361 150	4 621
Souscriptions à recevoir	1 220	1 053
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	181	195
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 232 554</b>	<b>1 565 956</b>
<b>PASSIF</b>		
Montant à payer à des courtiers	395 152	–
Rachats à payer	857	282
Distributions à payer	–	2
Créditeurs et charges à payer	549	400
<b>TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>396 558</b>	<b>684</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)</b>	<b>1 835 996 \$</b>	<b>1 565 272 \$</b>
Placements, au coût	1 409 473 \$	1 101 265 \$
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>175 084 \$</b>	<b>141 363 \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>5 546 \$</b>	<b>4 615 \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>309 833 \$</b>	<b>171 890 \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>1 345 533 \$</b>	<b>1 247 404 \$</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>46,10 \$</b>	<b>42,45 \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>53,49 \$</b>	<b>49,05 \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>58,37 \$</b>	<b>53,46 \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>61,97 \$</b>	<b>56,50 \$</b>

**États du résultat global** (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2024	2023
<b>REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)</b>		
Dividendes	4 804 \$	4 372 \$
Intérêts à distribuer	1 297	786
Revenu tiré des fiducies de placement	19	129
Revenus (pertes) sur les instruments dérivés	50	130
Gain (perte) net réalisé sur les placements	143 440	175 995
Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés	1 768	(7 973)
<b>TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>151 378</b>	<b>173 439</b>
Autres revenus (pertes)	18	1
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 7 des notes annexes)	82	45
Gain (perte) net sur les soldes en devises	(308)	(103)
<b>TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)</b>	<b>(208)</b>	<b>(57)</b>
<b>TOTAL DES REVENUS (PERTES)</b>	<b>151 170</b>	<b>173 382</b>
<b>CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)</b>		
Frais de gestion	2 349	1 659
Frais d'administration	335	247
Frais liés au Comité d'examen indépendant	1	1
TPS/TVH	269	194
Coûts de transactions	332	434
Retenue d'impôt à la source	591	636
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 877</b>	<b>3 171</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS</b>	<b>147 293 \$</b>	<b>170 211 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>12 199 \$</b>	<b>14 514 \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>418 \$</b>	<b>474 \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>15 921 \$</b>	<b>15 336 \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>118 755 \$</b>	<b>139 887 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>3,45 \$</b>	<b>4,65 \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>4,20 \$</b>	<b>5,51 \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>3,72 \$</b>	<b>6,21 \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>5,47 \$</b>	<b>6,71 \$</b>



**Tableaux des flux de trésorerie** (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2024	2023
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS</b>		
<b>AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités	147 293 \$	170 211 \$
<b>AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	(143 440)	(175 995)
Variation de la perte (gain) latente sur les placements et les instruments dérivés	(1 768)	7 973
(Augmentation) diminution des débiteurs	14	(83)
Augmentation (diminution) des créditeurs	149	3
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	–	–
Amortissement des primes et des escomptes	–	–
Dividendes autres qu'en trésorerie	(164)	–
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	–	–
Coût des placements acquis*	(6 214 789)	(4 733 331)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	6 088 808	4 753 169
<b>ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>(123 897)</b>	<b>21 947</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables*	238 947	54 572
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(115 108)	(76 547)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(2)	–
<b>ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>123 837 \$</b>	<b>(21 975) \$</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	(60)	(28)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	387	320
<b>TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE</b>	<b>327 \$</b>	<b>292 \$</b>
Intérêts reçus (payés) <sup>†</sup>	1 277 \$	790 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement <sup>††</sup>	16 \$	110 \$
Dividendes reçus (payés) <sup>†‡</sup>	4 085 \$	3 673 \$

\* Opérations en nature exclues.

<sup>†</sup> Classés dans les activités d'exploitation.

<sup>‡</sup> Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série A		Série D		Série F	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE</b>	<b>141 363 \$</b>	<b>127 349 \$</b>	<b>4 615 \$</b>	<b>3 760 \$</b>	<b>171 890 \$</b>	<b>120 970 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA</b>						
<b>VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS</b>	<b>12 199</b>	<b>14 514</b>	<b>418</b>	<b>474</b>	<b>15 921</b>	<b>15 336</b>
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	7
Produit de l'émission de parts rachetables	<b>36 881</b>	<b>7 708</b>	<b>651</b>	<b>577</b>	<b>150 666</b>	<b>26 985</b>
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–	–	–
Rachat de parts rachetables	<b>(15 359)</b>	<b>(13 256)</b>	<b>(138)</b>	<b>(291)</b>	<b>(28 644)</b>	<b>(12 156)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>						
<b>NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS</b>						
<b>SUR LES PARTS RACHETABLES</b>	<b>21 522</b>	<b>(5 548)</b>	<b>513</b>	<b>286</b>	<b>122 022</b>	<b>14 836</b>
Distributions tirées du revenu net	–	–	–	–	–	–
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–
<b>TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX</b>						
<b>PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	–	–	–	–	–	–
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE</b>						
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>33 721</b>	<b>8 966</b>	<b>931</b>	<b>760</b>	<b>137 943</b>	<b>30 172</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE</b>	<b>175 084 \$</b>	<b>136 315 \$</b>	<b>5 546 \$</b>	<b>4 520 \$</b>	<b>309 833 \$</b>	<b>151 142 \$</b>

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série O		Total	
	2024	2023	2024	2023
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE</b>	<b>1 247 404 \$</b>	<b>1 116 731 \$</b>	<b>1 565 272 \$</b>	<b>1 368 810 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA</b>				
<b>VALEUR LIQUIDATIVE LIÉE AUX ACTIVITÉS</b>	<b>118 755</b>	<b>139 887</b>	<b>147 293</b>	<b>170 211</b>
Frais de rachat anticipé	–	–	–	7
Produit de l'émission de parts rachetables	<b>54 222</b>	<b>21 591</b>	<b>242 420</b>	<b>56 861</b>
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–
Rachat de parts rachetables	<b>(74 848)</b>	<b>(53 520)</b>	<b>(118 989)</b>	<b>(79 223)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>				
<b>NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS</b>				
<b>SUR LES PARTS RACHETABLES</b>	<b>(20 626)</b>	<b>(31 929)</b>	<b>123 431</b>	<b>(22 355)</b>
Distributions tirées du revenu net	–	–	–	–
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–
<b>TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX</b>				
<b>PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	–	–	–	–
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE</b>				
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>98 129</b>	<b>107 958</b>	<b>270 724</b>	<b>147 856</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE</b>	<b>1 345 533 \$</b>	<b>1 224 689 \$</b>	<b>1 835 996 \$</b>	<b>1 516 666 \$</b>



Le 30 juin 2024

**Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)**

Le fonds a pour objectif de placement de réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des actions et des équivalents d'actions ordinaires de sociétés américaines à moyenne capitalisation, qui permettent de profiter des vastes possibilités de croissance qu'offrent les marchés des actions américains.

**Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)**

**Risque de concentration (%)**

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Répartition des placements		
Technologies de l'information	25,3	22,6
Industrie	18,8	20,5
Consommation discrétionnaire	14,8	13,5
Soins de santé	12,7	18,1
Produits financiers	11,9	10,1
Services de communication	5,7	4,6
Énergie	3,1	3,5
Produits de première nécessité	2,6	3,0
Services collectifs	1,4	–
Fonds sous-jacents	1,1	0,9
Matériaux	0,8	1,4
Trésorerie/Autres	1,8	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Risque de change (% de la valeur liquidative)**

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du fonds au risque de change (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) en date du :

Devise	30 juin 2024	31 décembre 2023
Dollar américain	100,0	99,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>99,9</b>

En date du 30 juin 2024, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 5,0 % (5,0 % au 31 décembre 2023), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

**Autre risque de prix (% de l'incidence sur la valeur liquidative)**

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation de 10 % du rendement de l'indice général (indiqué ci-dessous) sur la valeur liquidative du fonds, selon la corrélation historique sur 36 mois des données sur le rendement du fonds et de l'indice, tous les autres facteurs restant constants, en date du :

		30 juin 2024		31 décembre 2023
Indice Russell Midcap Growth Index (CAD)	+ ou -	8,5	+ ou -	7,9

Puisque la corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

**Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)**

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date du 30 juin 2024 et du 31 décembre 2023.

30 juin 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actions</b>	<b>1 782 637</b>	–	–	<b>1 782 637</b>
<b>Fonds sous-jacents</b>	<b>20 600</b>	–	–	<b>20 600</b>
<b>Titres à revenu fixe et titres de créance</b>	–	–	–	–
<b>Placements à court terme</b>	–	<b>66 439</b>	–	<b>66 439</b>
<b>Instruments dérivés – actifs</b>	–	–	–	–
<b>Instruments dérivés – passifs</b>	–	–	–	–
<b>Total des instruments financiers</b>	<b>1 803 237</b>	<b>66 439</b>	–	<b>1 869 676</b>
<b>% du total du portefeuille</b>	<b>96,4</b>	<b>3,6</b>	–	<b>100,0</b>

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actions</b>	<b>1 522 505</b>	–	–	<b>1 522 505</b>
<b>Fonds sous-jacents</b>	<b>14 093</b>	–	–	<b>14 093</b>
<b>Titres à revenu fixe et titres de créance</b>	–	–	–	–
<b>Placements à court terme</b>	–	<b>23 102</b>	–	<b>23 102</b>
<b>Instruments dérivés – actifs</b>	–	–	–	–
<b>Instruments dérivés – passifs</b>	–	–	–	–
<b>Total des instruments financiers</b>	<b>1 536 598</b>	<b>23 102</b>	–	<b>1 559 700</b>
<b>% du total du portefeuille</b>	<b>98,5</b>	<b>1,5</b>	–	<b>100,0</b>

Pour les périodes closes le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.



**FONDS D' ACTIONS DE CROISSANCE DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES À MOYENNE CAPITALISATION RBC**

Le 30 juin 2024

**Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)**

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,10 %
Série D	1,00 %	0,10 %
Série F	0,75 %	0,10 %
Série O	s.o.*	0,02 %

\* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

**Entités structurées non consolidées (%) (se reporter à la note 3 des notes annexes)**

Le tableau ci-dessous résume les participations du fonds dans les fonds non parrainés en pourcentage de la valeur liquidative (« VL ») et en pourcentage de la valeur liquidative des fonds non parrainés (« Participation »).

	30 juin 2024		31 décembre 2023	
	VL	Participation	VL	Participation
iShares Russell Mid-Cap Growth ETF	1,1	0,1	0,9	0,1

**Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)**

Le fonds n'avait pas enregistré de pertes en capital ni de pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2023.

**Parts rachetables (en milliers)**

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 30 juin

(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2024	2023
<b>Série A</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	3 330	3 185
Nombre de parts émises	805	182
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(337)	(312)
Nombre de parts à la clôture	3 798	3 055

Périodes closes les 30 juin

(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2024	2023
<b>Série D</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	94	82
Nombre de parts émises	13	12
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(3)	(6)
Nombre de parts à la clôture	104	88
<b>Série F</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	3 216	2 429
Nombre de parts émises	2 591	504
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(499)	(228)
Nombre de parts à la clôture	5 308	2 705
<b>Série O</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	22 077	21 288
Nombre de parts émises	899	392
Nombre de parts réinvesties	–	–
Nombre de parts rachetées	(1 265)	(969)
Nombre de parts à la clôture	21 711	20 711

**Coûts de transactions (en milliers de dollars, sauf les pourcentages)**

Coûts de transactions, y compris les commissions des courtiers, sur les mouvements de portefeuille pour les périodes closes les :

	30 juin 2024		30 juin 2023	
	\$	%	\$	%
Total des coûts de transactions	332	100	434	100
Commissions des courtiers liés*	90	27	36	8
Ententes sur les commissions <sup>†</sup>	197	59	163	38

\* Se reporter à la note 8 des notes annexes.

<sup>†</sup> Les ententes sur les commissions font partie des commissions versées à des courtiers. Le fonds utilise des ententes sur les commissions (auparavant appelées « rabais de courtage ») à l'égard des produits et des services liés à la recherche ou à l'exécution des commandes.

**Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 7 des notes annexes)**

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	30 juin 2024	30 juin 2023
Juste valeur des titres prêtés	273 448	171 704
Juste valeur de la garantie reçue	278 917	175 138





Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du fonds et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans l'état du résultat global.

	30 juin 2024		30 juin 2023	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	120	100	62	100
RBC SI (payé)	(24)	(20)	(15)	(24)
Impôt retenu à la source	(14)	(12)	(2)	(3)
Revenu du fonds	82	68	45	73

**Placements détenus par d'autres fonds de placement liés (%) (se reporter à la note 8 des notes annexes)**

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du fonds détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Fonds équilibré RBC	2,5	3,0
Fonds équilibré mondial RBC	0,7	0,8
Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC	3,7	4,0
Portefeuille équilibré sélect RBC	29,3	32,7
Portefeuille de croissance sélect RBC	11,3	12,1
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC	–	0,4
Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC	1,7	2,4
Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC	1,6	1,9
Fonds d'éducation Objectif 2040 RBC	0,2	0,1
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC	0,2	0,2
Fonds d'actions américaines RBC	9,8	10,4
Total	61,0	68,0

## 1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 8 août 2024.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N, de série O et de série FNB.

Les parts de série A et de série AZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis,

qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les parts de série FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Cboe Canada (la « Cboe Canada »), selon le cas. La TSX et Cboe Canada sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

Un preneur ferme ou un courtier désigné peut, en tout temps pendant les jours de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts d'une série FNB. Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émettra ou rachètera les parts au preneur ferme ou au courtier désigné au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, le preneur ferme ou le courtier désigné doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres pertinents;
- b) une somme en trésorerie suffisante pour que la valeur du panier de titres pertinents et la somme en trésorerie versée correspondent à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts, plus l'ajustement relatif aux distributions, le cas échéant, de la série FNB.

Les porteurs de parts peuvent, en tout temps pendant les jours de bourse, demander le rachat au comptant de leurs parts de série FNB à un prix de rachat correspondant à 95 % de la valeur liquidative par part de série FNB à la date d'évaluation suivant la date de réception de la demande de rachat. Les porteurs de parts pourront généralement vendre leurs parts (plutôt que d'en demander le rachat) à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, à leur pleine valeur de marché par l'entremise d'un courtier inscrit, en assumant uniquement les commissions de courtage habituelles. Pour qu'elle prenne effet un jour de bourse donné, une demande de rachat au comptant doit être reçue ce même jour avant

Le 30 juin 2024

l'heure prescrite par RBC GMA, selon le cas. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue avant l'heure prescrite ou si elle est reçue un jour autre qu'un jour de bourse, elle sera réputée avoir été reçue le jour de bourse suivant.

Fonds RBC	Série	Symbole à la Bourse
Portefeuille prudence d'obligations RBC	Série FNB	RCNS
Portefeuille d'obligations essentielles RBC	Série FNB	RCOR
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC	Série FNB	RPLS
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	Série FNB	RCEI
Fonds nord-américain de valeur RBC	Série FNB	RNAV
Fonds nord-américain de croissance RBC	Série FNB	RNAG
Fonds d'actions internationales RBC	Série FNB	RINT
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série FNB	REMD
Fonds mondial d'énergie RBC	Série FNB	RENG
Fonds mondial de métaux précieux RBC	Série FNB	RGPM
Fonds mondial de technologie RBC	Série FNB	RTEC

## 2. Période

Les états de la situation financière sont arrêtés au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, selon le cas, et les états du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations de la valeur liquidative sont présentés pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, sauf pour les fonds établis au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement, indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, au 30 juin de cet exercice.

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et IAS 34 *Information financière intermédiaire* publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les informations significatives sur les méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

### Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés

Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La

perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, sous forme de titres ou de trésorerie. La trésorerie reçue en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres reçus à ce titre n'y sont pas inclus. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

**Classement des parts rachetables** Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

**Entités structurées non consolidées** Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote

Le 30 juin 2024

ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des

prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

**Détermination de la juste valeur** La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

*Niveau 1* – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

*Niveau 2* – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

*Niveau 3* – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

*Actions* – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

*Titres à revenu fixe et titres de créance* – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débentures et les autres titres de créance sont évalués d'après

Le 30 juin 2024

le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

*Placements à court terme* – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

*Options* – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

*Bons de souscription* – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Les bons de souscription sont comptabilisés à titre de placements et sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque les bons de souscription sont exercés ou qu'ils ont expiré, les gains (pertes) nets réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

*Contrats à terme normalisés* – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

*Contrats à terme de gré à gré* – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

*Swaps de rendement global* – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du

Le 30 juin 2024

résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés comme « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » dans l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

**Swaps de taux d'intérêt** – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont respectivement comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

**Swaps sur défaillance** – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et les montants versés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

**Fonds sous-jacents** – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

**Évaluation de la juste valeur des placements** – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

**Trésorerie** La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

**Comptes sur marge** Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

**Monnaie fonctionnelle** À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC, le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC,

Le 30 juin 2024

le Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC, le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC et le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

**Conversion des devises** La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

**Évaluation des séries** Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

**Opérations de placement** Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

**Comptabilisation des revenus** Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

**Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part** L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) liée aux activités de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

**Frais de rachat anticipé** Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

**Devises** Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	KRW – Won sud-coréen
BRL – Real brésilien	KZT – Tenge kazakh
CAD – Dollar canadien	MXN – Peso mexicain
CHF – Franc suisse	MYR – Ringgit malais
CLP – Peso chilien	NGN – Naira nigérian
CNH/CNY – Renminbi chinois	NOK – Couronne norvégienne
COP – Peso colombien	NZD – Dollar néo-zélandais
CZK – Couronne tchèque	PEN – Nouveau sol péruvien
DKK – Couronne danoise	PHP – Peso philippin
DOP – Peso dominicain	PLN – Zloty polonais
EGP – Livre égyptienne	PYG – Guarani paraguayen
EUR – Euro	RON – Leu roumain
GBP – Livre sterling	RSD – Dinar serbe
HKD – Dollar de Hong Kong	SEK – Couronne suédoise
HUF – Forint hongrois	SGD – Dollar de Singapour
IDR – Rupiah indonésienne	THB – Baht thaïlandais
ILS – Nouveau shekel israélien	TRY – Nouvelle livre turque
INR – Roupie indienne	TWD – Nouveau dollar taïwanais
JPY – Yen japonais	USD – Dollar américain
KES – Shilling kényan	UYU – Peso uruguayen
	ZAR – Rand sud-africain

#### **Opérations en nature et échanges entre les séries**

**d'un fonds** Les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

#### **4. Jugements et estimations comptables critiques**

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

##### **Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif**

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

#### **5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital**

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les grandes perturbations sur les marchés, telles que celles causées par les pandémies, les catastrophes naturelles et environnementales, les guerres et les actes terroristes, peuvent nuire aux marchés locaux et mondiaux et au cours normal des activités sur les marchés. Elles peuvent aussi nuire à la performance du fonds et à la valeur de ses placements.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les



valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

**Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

**Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

**Autre risque de prix**

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

## 6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste

avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujetti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2 de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujetti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi.

## 7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser

50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

## 8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

### *Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille*

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les

autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

### **Sous-conseillers**

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC

Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC (pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC

Le 30 juin 2024

Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada) (pour le fonds sous-jacent)	Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay*
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)*
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC	Fonds équilibré RBC (pour une partie du fonds)
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC	Fonds équilibré mondial RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds équilibré Vision RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	Fonds international de croissance de dividendes RBC
RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller de :	Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC (pour une partie du fonds)	Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions européennes RBC
Fonds d'obligations étrangères RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC
Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC (pour une partie du fonds)	Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC (pour les fonds sous-jacents)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)	Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC (pour une partie du fonds)	Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay*	Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)*	Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC
(pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)*	Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
(pour une partie du fonds)	Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions mondiales RBC
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)* (pour le fonds sous-jacent)	Fonds d'actions mondiales Vision RBC
	Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
	Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
	Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
	Fonds leaders d'actions mondiales RBC
	Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
	Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)

Le 30 juin 2024

Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North  
Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

\* Avant le 1<sup>er</sup> avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était sous-conseiller de ces fonds.

RBC Global Asset Management (Asia) Limited est le sous-conseiller de :

Fonds équilibré RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
Fonds international de croissance de dividendes RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)  
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds sous-jacent)  
Fonds d'actions asiatiques RBC (pour les fonds sous-jacents)  
Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC  
Fonds d'actions chinoises RBC  
Fonds d'actions japonaises RBC

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Fiduciaire**

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Placeurs**

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

#### **Dépositaire**

À moins d'indication contraire dans les renseignements propres au fonds, RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Agents chargés de la tenue des registres**

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Courtiers**

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

#### **Agent de prêt de titres**

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

#### **Administrateur d'hypothèques**

La Banque Royale peut gérer les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Autres opérations entre parties liées**

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

##### *Opérations entre parties liées*

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats d'actions, de titres de créance ou de créances hypothécaires auprès d'un courtier lié ou les ventes d'actions, de titres de créance ou de créances hypothécaires à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

*Opérations entre fonds*

d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.